



Dossier du BHI n° S3/0104-S3/8152

LETTRE CIRCULAIRE 72/2014
7 novembre 2014

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA DIFFUSION DES ENC

Références :

- A. LC de l'OHI 57/2014 du 12 août – *Résultat de la sixième réunion du comité de coordination interrégional (IRCC-6)*.
- B. LC de l'OHI 59/2014 du 13 août – *Enquête sur la diffusion des ENC*.
- C. Résolution de l'OHI 1/1997, telle qu'amendée - *Principes de la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND)*.
- D. CHIE-5 – CONF.EX5/G/03 (*Livre rouge*) et projet de compte rendu n°6.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Suite à une décision prise à la sixième réunion du comité de coordination interrégional (cf. référence A, action IRCC6/38), le Comité de direction du BHI a publié la lettre circulaire en référence B, demandant aux pays producteurs d'ENC s'ils diffusent leurs ENC *via* le système établi des RENC et, si ce n'est pas le cas, de bien vouloir en indiquer les raisons. Il a été également demandé aux Etats membres qui ne produisent pas d'ENC de faire connaître leur principale autorité cartographique en matière d'ENC, de façon à ce qu'une enquête exhaustive sur la diffusion des ENC puisse être réalisée.

2. Comme cela est précisé dans la référence B, cette question concerne la mise en œuvre des principes WEND, tels que stipulée dans la clause 2c de la référence C concernant la fourniture de services.

c) Les Etats membres sont encouragés à diffuser leurs ENC via un RENC afin de mettre en commun leur expérience et de réduire les dépenses, et d'assurer la normalisation, l'uniformité, la fiabilité et la disponibilité des ENC les plus grandes possibles.

3. La question de la mise en œuvre des principes WEND a également été discutée à la 5^{ème} conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5) dans le cadre de la proposition PRO7 (cf. référence D). Le BHI a présenté les résultats intermédiaires des réponses à l'enquête sur la diffusion des ENC au cours de la conférence. Cette lettre circulaire rend compte des résultats finaux.

4. Le Comité de direction remercie les 58 Etats membres qui ont répondu à la référence B : Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Egypte, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Islande, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Malaisie, Mexico, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Uruguay et Etats-Unis d'Amérique.

5. Les commentaires détaillés des Etats membres sont fournis en annexe à cette lettre. En résumé :
- a. Sur les 57 Etats membres qui produisent des ENC:
 - 41 (84 %) des 49 Etats membres qui ont répondu à la LC ont indiqué qu'ils diffusaient l'ensemble de leurs ENC *via* les RENC, soit en tant que membre d'un RENC ou dans le cadre d'accords de diffusion.
 - b. Sur les huit producteurs d'ENC qui ont répondu à la LC en indiquant qu'ils ne diffusaient pas leurs ENC *via* le système des RENC :
 - Trois ne diffusent pas encore leurs ENC,
 - Un a établi un système de diffusion « ouvert » sur le web,
 - Deux sont tenus par des réglementations nationales relatives aux accords internationaux
 - Un ne diffuse pas certaines ENC afin de recouvrer les coûts y relatifs,
 - Un a fait référence à l'absence de RENC dans sa région.
 - c. Neuf Etats non producteurs d'ENC ont indiqué leur autorité cartographique principale. Sept d'entre eux ont une autorité principale qui ne diffuse pas toutes leurs ENC *via* le système des RENC.
6. Conformément aux conclusions des discussions de la PRO7 à la CHIE-5, les résultats de l'enquête seront examinés par l'IRCC dans son évaluation des conséquences à long terme de la mise en œuvre incomplète des principes WEND (cf. décision 12 de la Conférence).

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Annexe : Commentaires des Etats membres en réponse aux questions posées dans la référence B.

Copies : - Président du comité de coordination interrégional
- Président du groupe de travail sur la WEND

REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC¹ 59/2014

Les trois questions Q1, Q2 et Q3 étaient réparties en deux groupes (producteurs d'ENC, et non producteurs d'ENC) comme suit :

« Etats membres qui sont producteurs d'ENC:

<i>Q1 : Diffusez-vous toutes les ENC que vous produisez via le système établi des RENC?</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
<i>Q2 : En cas de réponse négative, veuillez indiquer pour quelle(s) raison(s) vous ne diffusez pas les ENC que vous produisez via le système établi des RENC.</i>		

Etats membres qui ne sont pas producteurs d'ENC :

Q3 : Veuillez indiquer la principale autorité cartographique en matière de production d'ENC pour les eaux relevant de votre juridiction nationale:

Veuillez indiquer tout commentaire additionnel dans la section ci-dessous. »

Les commentaires des Etats membres sont présentés ci-dessous

ALGERIE

Q 1 : NON

Commentaire additionnel

Le Service Hydrographique des Forces Navales cherche à appliquer le dispositif de protection des ENC S-63 recommandé par l'OHI.

AUSTRALIE

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

L'Australie fournit également un service de diffusion local pour les navires marchands et les pilotes fonctionnant exclusivement dans la zone cartographique australienne. Ceci répond aux préoccupations sur le prix élevé des ENC diffusé via les RENC et leurs revendeurs à valeur ajoutée.

BANGLADESH

Q3 : L'autorité cartographique principale est la Marine bangladaise, mais actuellement celle-ci ne produit pas d'ENC.

¹ Seulement lorsqu'elles contiennent des commentaires.

Commentaire additionnel

Prévoit de produire des ENC sous peu avec l'aide d'autres SH compétents.

BRESIL

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

Le Brésil est affilié à deux RENC: PRIMAR et IC-ENC.

CHILI

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

Toute la production d'ENC du SHOA est diffusée directement *via* le RENC IC-ENC.

CUBA

Q1: OUI

Commentaire additionnel

Grâce au système des RENC, la sécurité lors de l'échange des informations et leur normalisation sont garanties. Il permet l'échange d'expériences entre les Etats membres et la mise à jour des bases de données de l'OHI.

CHYPRE

Q3 : UKHO

Commentaire additionnel

UKHO est l'autorité cartographique principale de Chypre en matière de production des ENC pour les eaux sous juridiction nationale.

EQUATEUR

Q1 : NON

Q2 : L'Equateur ne diffuse pas d'ENC car le processus de diffusion est en cours de développement au niveau national. Les cartes qui ont déjà passé la vérification d'IC-ENC seront diffusées à la fin de l'année courante.

Commentaire additionnel

L'Equateur soutient la proposition de créer un RENC sud-américain.

EGYPTE

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

Un contrat en date du 29 septembre 2014 a été signé avec IC-ENC pour la diffusion des ENC du Département d'hydrographie et de navigation égyptien.

FINLANDE

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

Nos ENC sont distribuées *via* PRIMAR.

FRANCE

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

La France diffuse via le système des RENC toutes les ENC qu'elle produit y compris celles concernant les eaux des Etats suivants, avec lesquels sont établis des arrangements bilatéraux :

Etats membres : Maroc, Monaco

Etats non membres : Bénin, Union des Comores, République du Congo, Djibouti, Sénégal, Togo.

GUATEMALA

Q1 : NON

Q2 : Actuellement le Guatemala ne produit pas ses propres ENC

Q3 : Agence nationale de renseignements géospatiaux (NGA).

INDE

Q1 : NON

Q2 : Le concept de WEND avec des RENC régionaux ne s'est pas développé et il est apparu de nombreux revendeurs à valeur ajoutée prêts à commercialiser les ENC. Ils se sont positionnés ainsi en tant qu'alternative viable pour diffuser les ENC.

IRLANDE

Q3 : UKHO

JAMAIQUE

Q3 : UKHO

MEXIQUE

Question 1 : OUI

Commentaire additionnel

Jusqu'à ce jour, le Mexique a adressé à l'IC-ENC pour validation : 14 nouvelles ENC et 3 nouvelles éditions, pour diffusion et vente.

MONACO

Q3 : SHOM

MAROC

Q3 : SHOM

Commentaire additionnel

Les cartes marines papier des côtes marocaines sont en coproduction avec le SHOM. Les phases de préparation et de rédaction sont assurées par la DHOC, le contrôle, la validation et la mise en service par le SHOM. La production des cartes ENC correspondantes sont à la charge du SHOM.

NIGERIA

Q3 : UKHO

Commentaire additionnel

Le Nigéria ne fait pas partie des Etats membres producteurs d'ENC, c'est la raison pour laquelle il n'a pas été répondu à cette question.

PEROU

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

La Direction de l'hydrographie et de la navigation de la marine du Pérou diffuse ses ENC *via* IC-ENC, dont le siège est basé au Royaume-Uni depuis 2006.

PHILIPPINES

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

Les ENC des Philippines sont sur le point d'être diffusées *via* IC-ENC.

QATAR

Q3 : UKHO

Commentaire additionnel

Le Qatar n'a pas d'accords bilatéraux de coopération en matière de production de cartes.

FEDERATION DE RUSSIE

Q1: NON

Q2: Les ENC produites par le Service hydrographique de la Fédération de Russie sont diffusées par la compagnie Transas. Transas est le diffuseur officiel des produits électroniques fabriqués par le Département de la navigation et de l'océanographie (DNO) du Ministère de la défense de la Fédération de Russie et il est en contact avec les centres de coordination régionaux des ENC (RENC). Le manque d'interaction directe entre le DNO du Ministère de la défense de la Fédération de Russie et les RENC s'explique principalement par l'absence d'une autorité pertinente dans le cadre de la législation nationale.

Commentaire additionnel

Notant les besoins croissants en matière de qualité et de disponibilité des ENC, nous sommes d'avis qu'il serait recommandé d'étendre le système établi de RENC, en s'appuyant sur la poursuite de la mise en œuvre du potentiel des commissions hydrographiques régionales, dans le but de décliner l'approche régionale des questions sur la couverture en données ENC conformément au paragraphe 3(c) de la Résolution 1/1997 de l'OHI, telle qu'amendée - Principes de la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) et de prendre en compte les spécificités locales des différentes régions.

ARABIE SAOUDITE

Q1 : NON

Commentaire additionnel

La Commission générale des levés hydrographiques vient de commencer la production d'ENC, à partir de nouveaux levés hydrographiques et en attente de contrôle de la qualité/ d'assurance qualité. Jusque là la diffusion ne passe pas par les systèmes établis de RENC puisque les modalités de diffusion sont encore à l'examen.

ROUMANIE

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

La direction hydrographique maritime diffuse ses ENC *via* le centre international de cartes électroniques de navigation (IC-ENC), depuis 2012.

THAILANDE

Q1 : NON

Q2: La diffusion des ENC *via* les RENC ressort de droit des accords internationaux. Nos lois et réglementations nationales nous imposent que tout projet d'accord international soit approuvé par le gouvernement. La soumission pour l'approbation a été traitée par notre Service ; toutefois, le

processus est plus long que prévu et il est encore en cours. La situation politique intérieure de ces dernières années est un autre facteur qui prolonge le processus.

TUNISIE

Q1 : NON

Q2 : Un contrat de distribution des cartes de navigation électronique tunisiennes est en cours de signature avec le service hydrographique du Royaume-Uni (UKHO).

TURQUIE

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

TN-ONHO diffuse ses propres ENC à la Marine turque à partir du TN-ONHO. En outre, le TN-ONHO produit et diffuse les ENC de la République turque du nord de Chypre *via* un RENC.

URUGUAY

Q1 : OUI

Commentaire additionnel

SOHMA est enregistré en tant que membre de l'IC-ENC depuis août 2010.

ROYAUME-UNI

Q1 : NON

Commentaire additionnel

La plus grande majorité est diffusée *via* IC-ENC.

Un petit nombre d'ENC (celles qui proviennent des travaux de l'UKHO pour permettre l'obligation en matière d'ECDIS de l'OMI) doivent encore être diffusées au RENC.

Ces travaux ont été réalisés à grands frais et l'UKHO doit encore recouvrer ces coûts.

ETATS-UNIS

Q1 : NON

Commentaire additionnel

Bien que les Etats-Unis ne soient pas membres d'un RENC, ils ont établi un mécanisme de diffusion ouvert *via* le web. En outre, il possède un programme de diffusion des ENC certifié auquel les diffuseurs d'ENC peuvent adhérer pour être autorisés à diffuser les ENC de la NOAA. Il y a actuellement 10 diffuseurs d'ENC, y compris PRIMAR. Les Etats-Unis estiment que la combinaison de diffusion ouverte et de notre programme de diffusion certifié respecte les principes WEND en matière de diffusion ouverte.

Les Etats-Unis produisent également les ENC de Panama (Etat non membre de l'OHI) et diffuseront bientôt les ENC de Haïti. Toutes les ENC que les Etats-Unis produisent en tant qu'autorité cartographique sont diffusées *via* à notre processus de diffusion des ENC.